

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006050

Signataire : HL/LTD

OBJET : Antenne de service de milieu ouvert de la protection judiciaire de la jeunesse : aménagement d'un local 46, rue Charles Tillon. Avenant n°1 au lot n°5

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot du marché cité en objet,

Considérant la nécessité de réaliser un ajustement technique permettant d'assurer la continuité du degré coupe-feu du plancher-haut selon les prescriptions du contrôleur technique édictées postérieurement à la notification du marché,

Sur avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2006,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot 5 du marché cité en objet avec la société SECPIT.

Cet avenant sanctionne une plus value 1.447,30 € HT. Portant le montant du marché de 9.821,80 € HT à 11.269,10 € HT.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Pour le Maire

L'adjoint délégué